



SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

29^{ème} réunion de la CLE

28 septembre 2021 - Saint-André-de-Cubzac



Ouverture par Pierre Joly,
Vice-Président de la CLE

ORDRE DU JOUR

1. **Etat d'avancement du projet CONTROL (« pollutions chimiques »)**
2. **Présentation du stage sur les indicateurs du changement climatique**
3. **Vote sur les modifications des règles de fonctionnement de la CLE**
4. **Désignation des membres du Bureau de la CLE et vote**
5. **Point sur la commission Zone Humide et actualités**
6. **Etat d'avancement du projet SIG'Estuaire (mutualisation des données du sage)**
7. **Divers**





PRESENTATION

PROJET

CONTROL

« POLLUTIONS CHIMIQUES »

Projet CONTROL

Enjeu Pollutions chimiques du SAGE -> Micropolluants

- Projet d'une durée de 2 ans (2019/2021)
- Deux volets

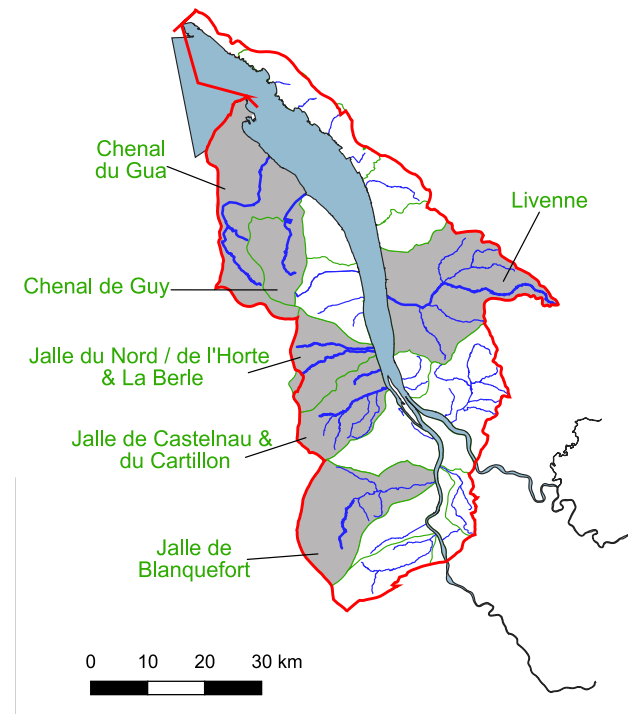
// Cours d'eau (CE) latéraux à forts enjeux – réseaux de suivi existants

→ besoin de concertation et de synthèse des données disponibles

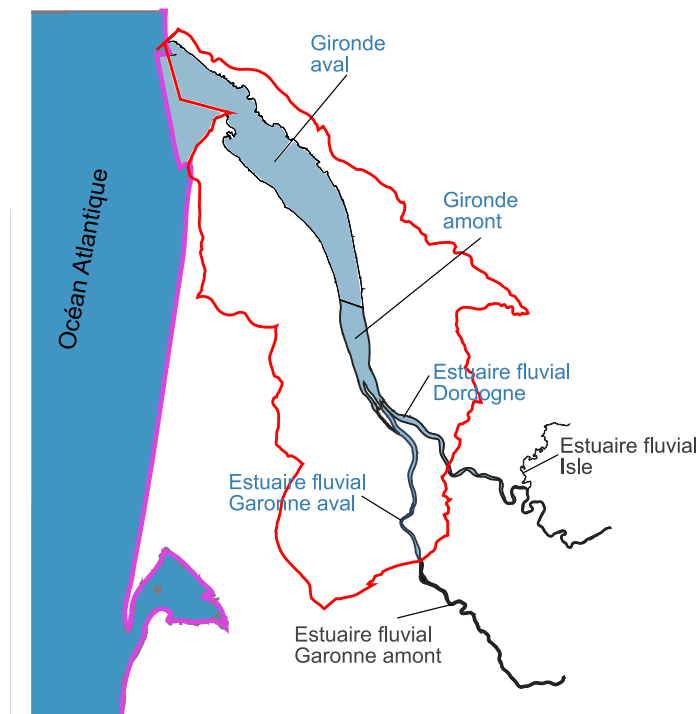
// Estuaire – manque de connaissances pour certaines classes de substances

→ besoin de caractérisation de la contamination de l'estuaire - collab. de recherche avec U. Bordeaux

CE à forts enjeux



Estuaire



Projet CONTROL

Phase A : Identification des substances critiques

- CE latéraux : analyse des résultats issus réseaux de suivi
- Estuaire : suivi réalisé avec UB* et analyse des résultats
- Approche : référentiel priorisation (CEP)

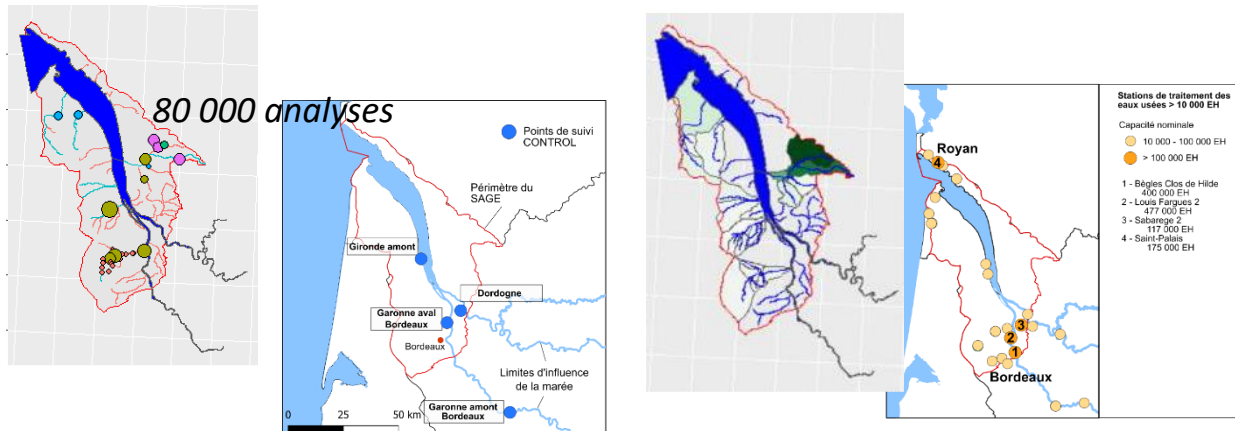
Phase B : Analyse des pressions potentielles

- Principales sources/voies de transfert des micropolluants
- Catégories de substances apportées
- Importance des activités humaines dans les bassins versants (SIG)

Phase C : Identification des sources et parts respectives des émetteurs

- Croisement des informations « suivi/état des milieux » et « pressions potentielles »
- En cours, difficultés pour substances multi-sources

Phase prospective :
Quelles possibilités d'actions pour la réduction des apports en partenariat avec des structures déjà en place ?



Phase A : Substances critiques

- Catégories de substances ciblées dans le cadre du projet CONTROL
- Exemple de substances critiques identifiées

Pesticides

- **Herbicides**

Métolachlore
Métazachlore
Pendiméthaline

- **Insecticides**

Perméthrine (B/APV)
Fipronil (APV)
Imidaclopride (APV)

Pharmaceutiques, Hormones

- Carbamazépine
- Diclofénac

Perturbateurs endocriniens

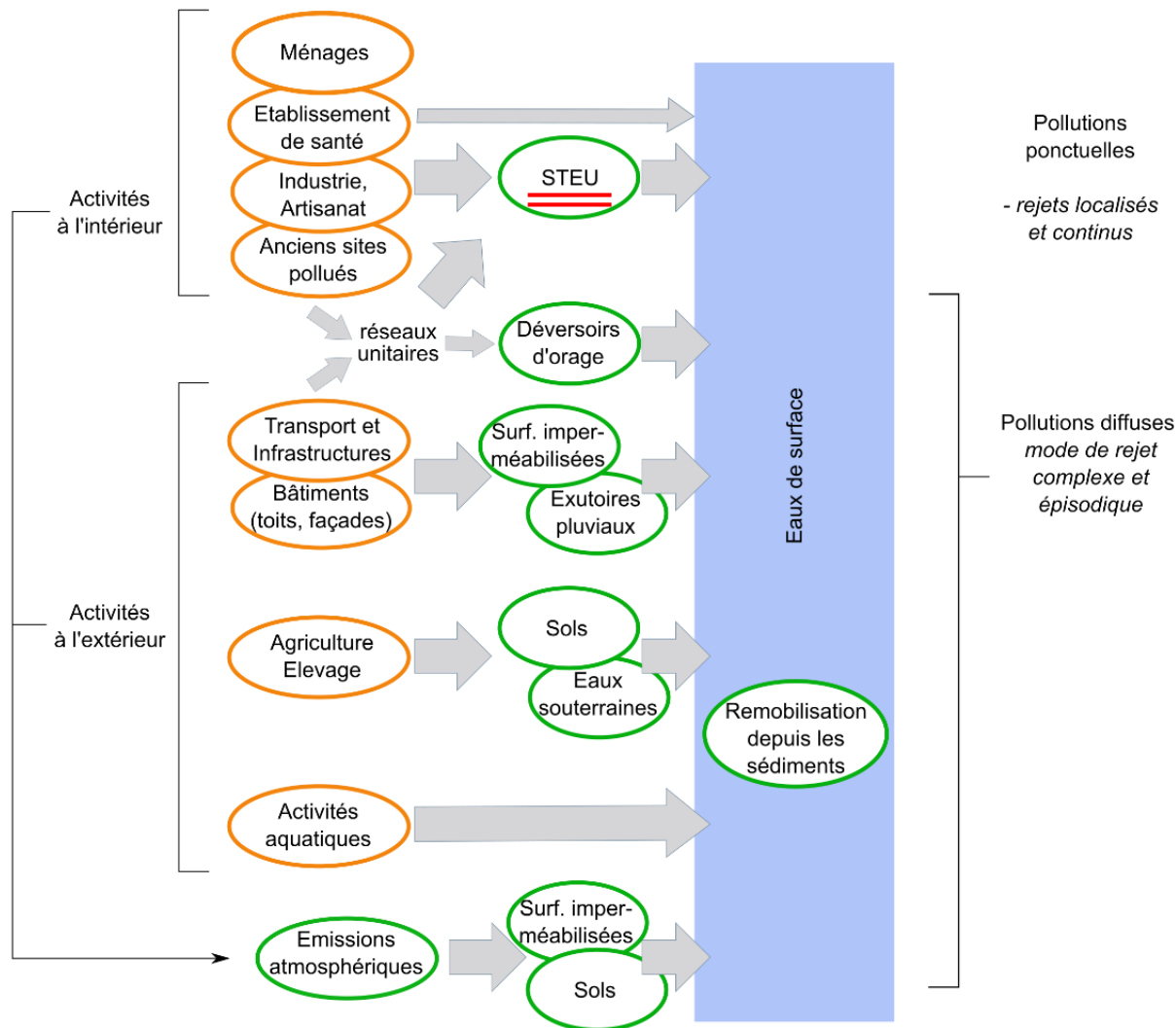
- Phtalates (DiBP)
- Bisphénols

Métaux (pas de suivi sur l'estuaire)

- Cuivre

Phase B : Analyse des pressions potentielles

- Sources et voies de transfert



En fonction de la problématique mise en évidence, possibilité d'agir au niveau des:

- **Sources / usagers**

→ Changements de pratiques

- **Voies de transfert**

→ Efficacité des stations de traitement des eaux usées (STEU), Gestion eaux pluviales, Gestion sols et zones tampons en zone agricole

Aujourd'hui, focus sur l'assainissement

Phase B : Analyse des pressions potentielles

- Catégories de substances apportées par les STEU

- **Entrée = subst. utilisées à l'intérieur des habitations**

> métaux, pharmaceutiques, hormones, pesticides utilisés à l'intérieur, p. endocriniens avérés ou suspectés (ex: phtalates, alkyphénols, BPA, parabènes)

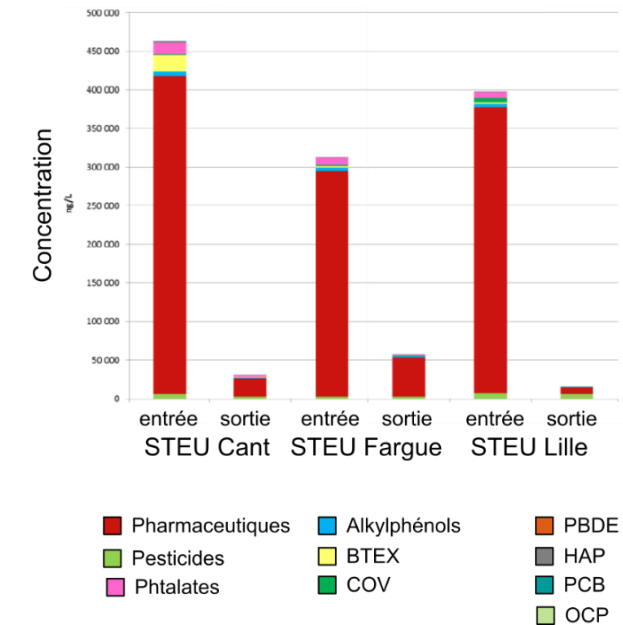
- **Sortie**

> **subst. mal éliminées** : certains pharmaceutiques, la plupart des pesticides

> **subst. bien éliminées mais conc. élevées en entrée** : phtalates (DEHP)

> **influence du fonctionnement de la STEU** sur les taux d'élimination des substances

A. Comparaison des concentrations en micropolluants en entrée et sortie de stations



Projet REGARD

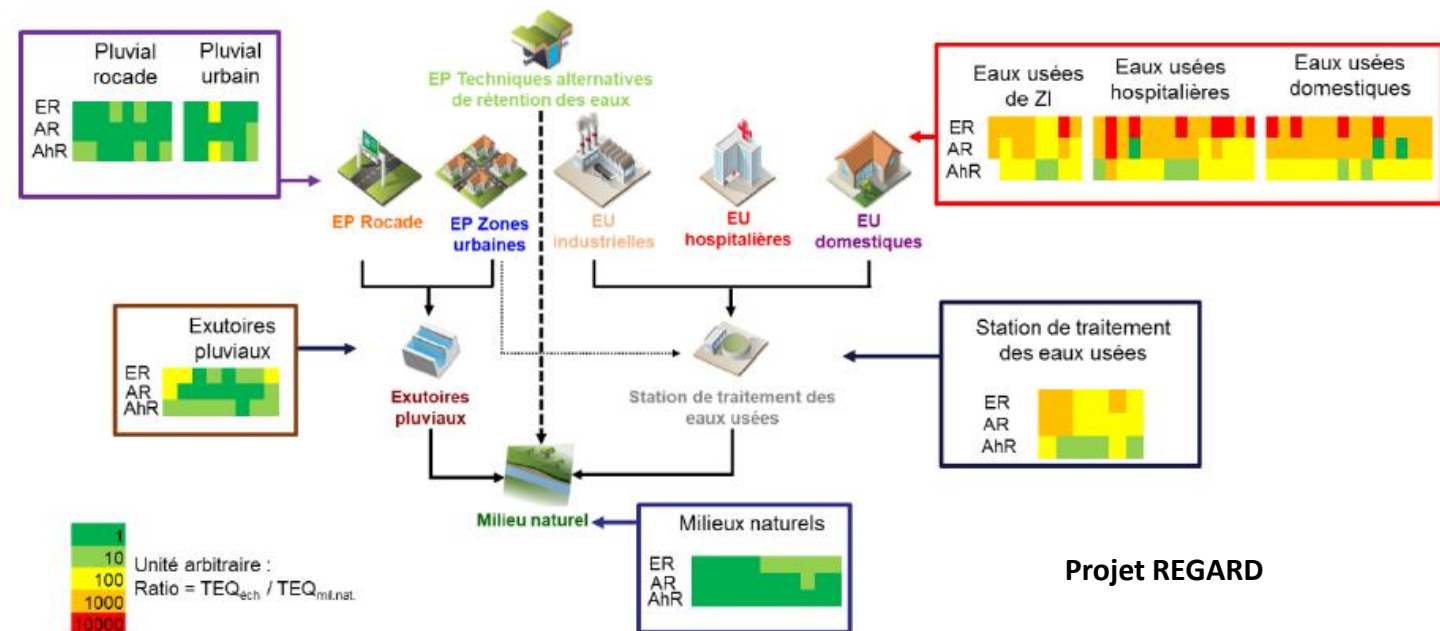
Phase B : Analyse des pressions potentielles

- Catégories de substances apportées par les STEU
- **Focus sur les hormones / perturbateurs endocriniens (PE)**
 - Approche « chimie » avec des difficultés pour l'échantillonnage et l'analyse
 - Approche complémentaire « bioessais » / ex. tests cellulaires

Ex. d'un diagnostic basé sur des effets biologiques (tests cellulaires) et non sur des analyses chimiques individuels (projet REGARD)

En France, utilisés ponctuellement pour évaluer l'efficacité de procédés de traitement ou diagnostic à l'échelle d'un territoire (projets REGARD, MICROPOLIS)

En Allemagne, batterie de bioessais utilisée réglementairement pour surveiller la qualité des eaux des STEU



Phase B : Analyse des pressions potentielles

- A quels endroits peut-on s'attendre à de fortes concentrations ?

Fortes concentrations : faible dilution des effluents
→ faible ratio nb d'habitants raccordés / débit du cours d'eau

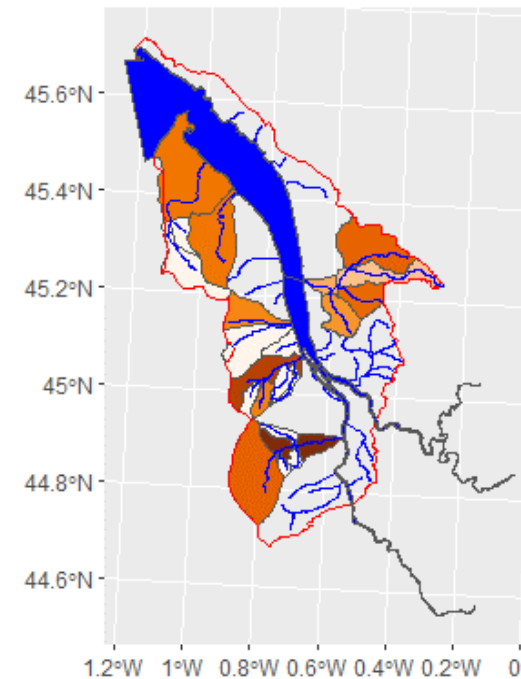
Estuaire – dilution des effluents élevée

Masse d'eau	Taux de dilution par habitant à l'étiage
Dordogne	0,037 L/s.hab (++)
Garonne	0,023 L/s.hab (++)

BV latéraux – dilution des effluents variable

Masse d'eau	Taux de dilution par habitant à l'étiage
0,035 L/s.hab (++) en moy. mais forte variabilité	
> BV latéraux à forts enjeux	
J. Castelnau	0,008 L/s.hab (-)
> Autres BV latéraux	
Estey Gua	0,001 L/s.hab (--)
R. Du Moulin	0,003 L/s.hab (--)

Cours d'eau à forts enjeux



+ foncé = - dilué
→ concentrations potentiellement élevées

J. Blanquefort
J. Castelnau

Phase C : Croisement des informations

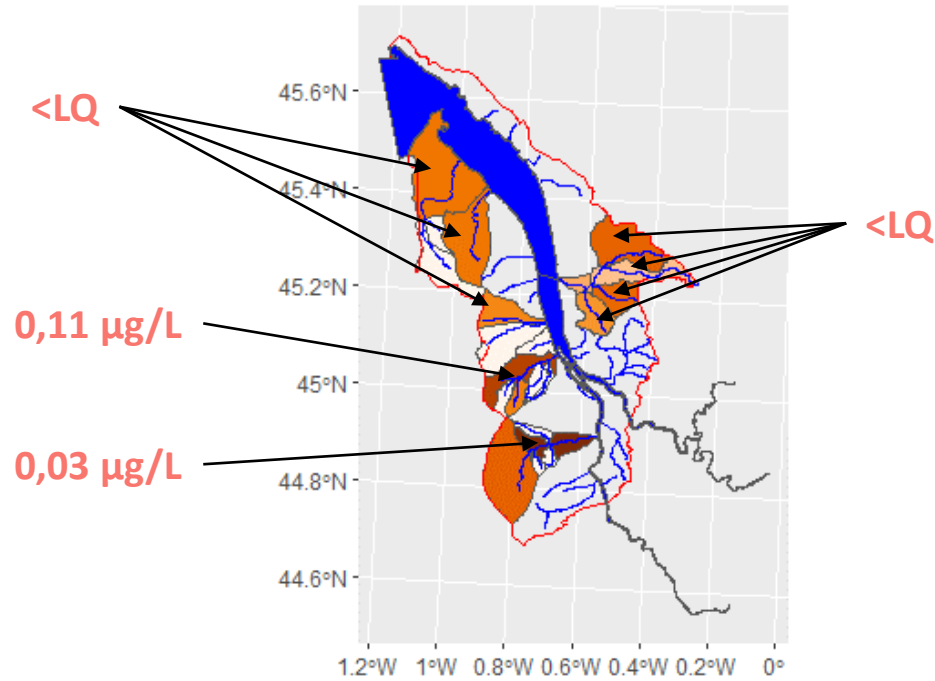
- Résultats de suivi & Pressions potentielles

Imidaclopride (insecticide)
anti-puces/poux vétérinaire

Carbamazépine (pharma)
antiépileptique, psychotrope

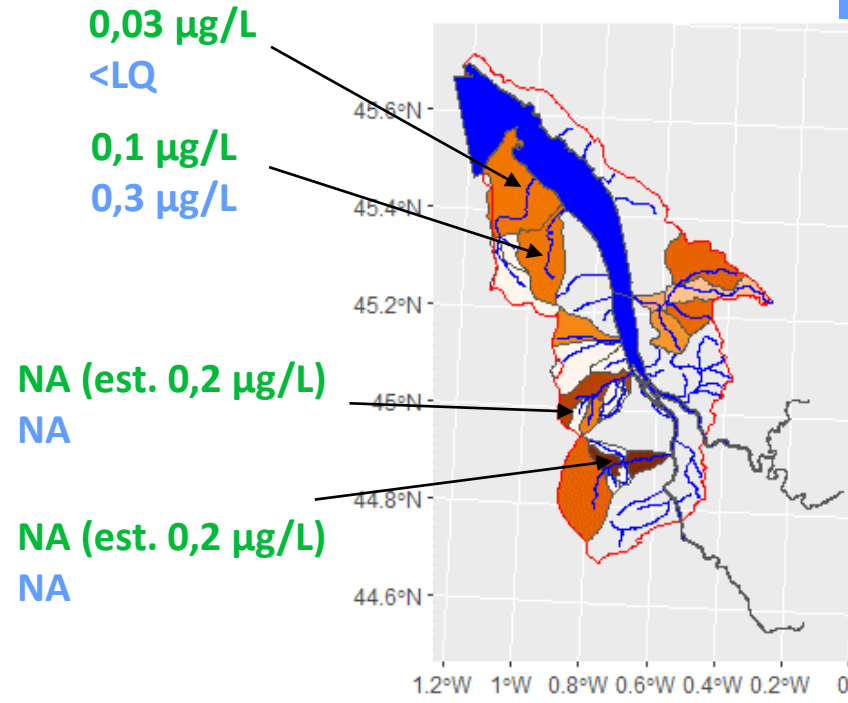
Diclofénac (pharma)
anti-inflammatoire

Cours d'eau à forts enjeux
(suivis AE, RCD17, RCD33)



Estuaire (suivi CONTROL)

0,001 µg/L
pics à 0,01 µg/L



Estuaire (suivi CONTROL)

0,02 µg/L
0,01 µg/L

Carbamazépine
NQE envisagée Fr : 0,05 µg/L

Diclofénac
NQE envisagée : 0,05 µg/L

Phase prospective : Perspectives d'actions pour la réduction

- **Pour le volet assainissement**

- **Pesticides**

- insecticides (APV/B) (ex : imidaclopride, perméthrine)
- substances relativement persistantes en station de traitement des eaux usées
- **changements de pratiques > sensibilisation**

- **Pharmaceutiques**

- substances plus ou moins bien éliminées
- substances qui peuvent être éliminées (ex : diclofénac) > **performances des stations**
- substances relativement persistantes (ex : carbamazépine)

> **réduire les concentrations** = augmenter dilution = rejets directs dans les fleuves / estuaires ; vigilance débit d'étiage

> **réduire les apports** = traitements tertiaires = réalisés dans de très rares cas

- **Echange avec acteurs de l'assainissement & acteurs de la sensibilisation du grand public autour de ces questions d'ici fin 2021**

- solutions envisagées / envisageables



PRESENTATION STAGE INDICATEURS
CHANGEMENT CLIMATIQUE

Evaluation des indicateurs du changement climatique

// Historique

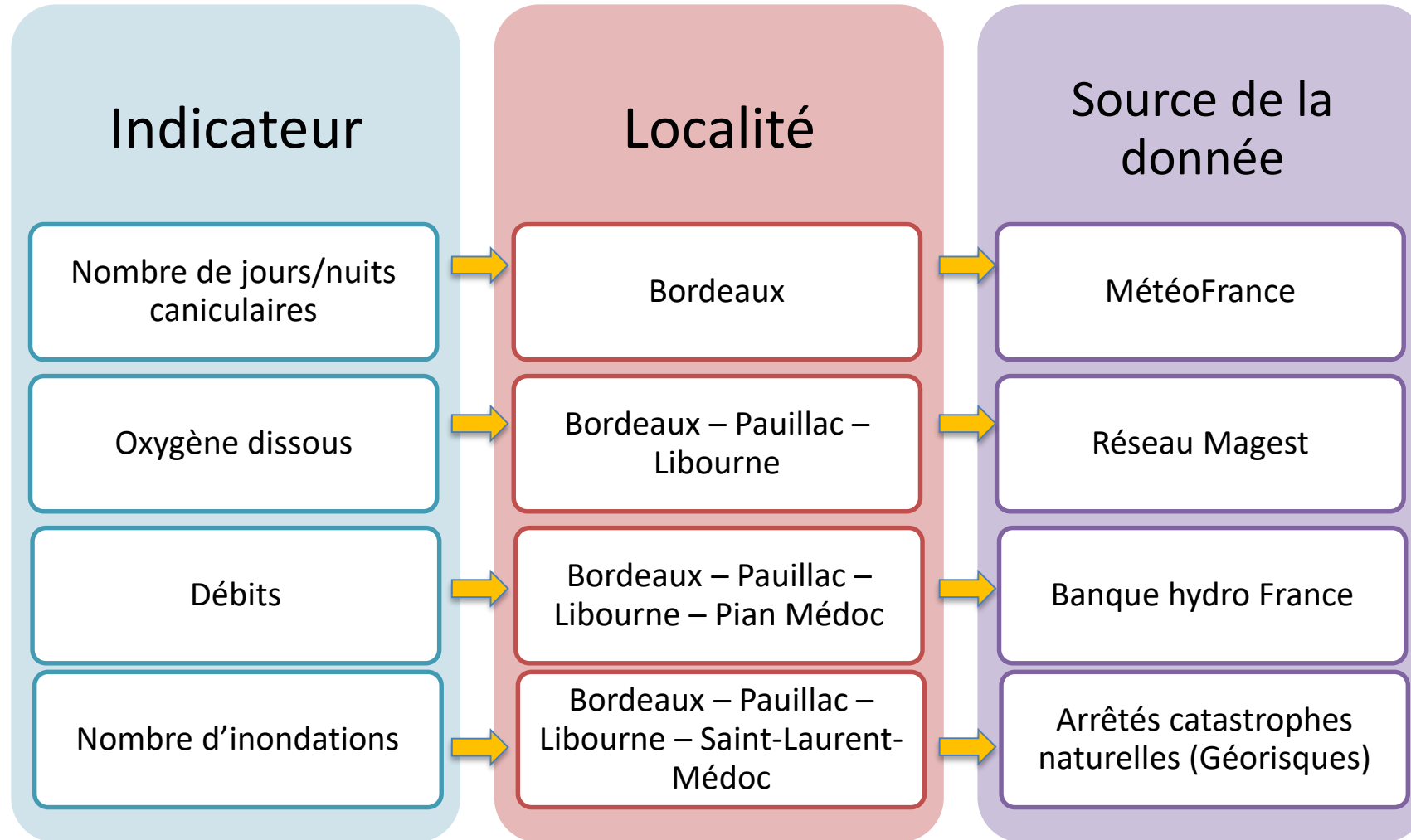
- SMIDDEST et CLE du SAGE Estuaire ont dès 2008 tenté d'étudier l'impact du changement climatique → véritable socle prospectif du SAGE
- La CLE réaffirme l'importance du changement climatique dans la disposition Eg1 du SAGE → le SMIDDEST doit mettre en œuvre une base de données d'indicateurs
- Lancement de la prestation début 2016 → objectif: bénéficier d'un outil clé en main, facile à alimenter et à exploiter dans la durée

–**Etude réalisée en 2016 par Eaucéa pour la CLE**

–Financement : 50% AEAG, 20% Région, 30% SMIDDEST

Evaluation des indicateurs du changement climatique

// Indicateurs



Température atmosphérique / de l'eau, précipitations, nombre de tempêtes, niveau de l'océan, salinité, turbidité, calendriers des cultures, communauté de poissons,...

Evaluation des indicateurs du changement climatique

// Objectif du stage

Objectif:

- Tendances d'évolution des indicateurs par analyses statistiques
- Mise à jour des données de la base de données et corrélations

// Limites du stage

- Echelle de temps des données (pas toujours suffisante)
- Nécessité d'avoir des données harmonisés (ex: débits), données annualisées

Evaluation des indicateurs du changement climatique

// Quelques résultats

Comparaison entre deux périodes de références: 1970-1995 et 1996-2020

Indicateurs	Influence	Tendance d'évolution
Précipitations	Importante	Diminution
Température Garonne	Importante	Augmentation (+1,2 °C)
Inondation Bordeaux	nulle	Pas de tendance
Niveau de l'Océan	Importante	Augmentation (+6,5 cm)
Débit Jalles de Ludon	Faible	Diminution

Le critère influence permet de « cibler » les indicateurs pour lesquels il est intéressant d'agir (joue sur les autres indicateurs).

// Suites à donner

Ces données pourront notamment servir dans la révision du SAGE mais également dans le cadre des projets de recherche
→ déploiement des moyens

Un travail d'analyse reste à fournir pour aboutir éventuellement à un document de synthèse (pédagogique?).



Validation des modifications apportées
aux règles de fonctionnement

Validation des règles de fonctionnement

// arrêté de composition du 18/05/2021

// Composition (cf. Arrêté) = 88 membres (comme auparavant)

- **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux** : 44 membres (plusieurs modifications suite aux élections)
- **Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées** : 26 membres pas de modifications depuis le dernier arrêté de mars 2019
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**: 18 membres pas de modifications depuis le dernier arrêté de mars 2019

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 3: Membres de la CLE**

Il est proposé de retirer le texte suivant :

« Toutefois, sur proposition du·de la Président·e, des remboursements de frais de déplacement peuvent être attribués par le SMIDDEST aux membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées qui ne pourraient bénéficier de tels remboursements de la part de la structure qu'ils représentent. Les remboursements seront établis sur la base du barème en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale. »

Il est proposé d'ajouter le texte suivant :

« Concernant les structures pour lesquelles le représentant n'est pas désigné nommément, dans la mesure du possible une continuité dans le suivi devra être privilégiée. Il appartient à chaque structure de prendre en charge les frais afférents à leur représentations.»

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 5: Fonctionnement de la CLE**

Il est proposé de retirer le texte suivant :

« La Commission Locale de l'Eau est saisie par le·la Président·e au moins :

- lors de l'élaboration du programme de travail à chaque séquence de ce programme,
- pour valider les documents produits et les options retenues,
- suite à la demande exprimée par le quart au moins de ses membres sur un sujet précis.»

et de le remplacer par :

« La CLE se réunit notamment pour :

- Suivre la mise en œuvre du SAGE, ainsi que le réviser ou le modifier si nécessaire,
- Discuter et valider les propositions d'actions faites par l'équipe d'animation du SAGE (étude, orientations,...) pour la conduite de la démarche,
- Discuter et valider les conclusions des actions engagées.

Elle peut également se réunir suite à la demande exprimée par le quart au moins de ses membres sur un sujet précis. »

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 5: Fonctionnement de la CLE (suite)**

Il est proposé d'ajouter le texte suivant :

« Les délibérations prises par la CLE sont signées par le·la Président·e » et consignées dans un registre établi à cet effet.

Après décision du·de la Président·e, la Commission locale de l'eau peut délibérer par voie électronique si la situation le justifie et dans le respect des lois et règlements en vigueur. L'ensemble des modalités d'application de ce fonctionnement par voie électronique est détaillé dans le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014, décret d'application de l'ordonnance n° 2014-1329. »

Il est proposé de retirer le texte suivant :

« Le·la Président·e du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde est invité à chaque réunion de la CLE. »

Il est proposé d'ajouter le texte suivant :

« En cas d'absence de l'un des membres lors de trois séances consécutives de la CLE ou du Bureau, sans donner de pouvoir de vote à un autre membre pour les réunions de la CLE ou s'être excusé pour les réunions du Bureau, la structure porteuse saisit la préfecture de Gironde, coordinatrice du SAGE, et lui demande, dans un délai de trois mois, de solliciter l'instance ayant procédé à la désignation de ce membre afin de :

- soit confirmer sa désignation,
- soit procéder à la désignation d'un nouveau représentant »

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 7: Composition, fonctionnement et missions du Bureau**

Il est proposé de modifier le texte et de l'écrire de la façon suivante:

Il est composé de 26 membres répartis de la façon suivante:

- 13 membres titulaires du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont
 - le·la Président·e,
 - au moins 1 Vice – Président·e,
 - le Conseil Départemental de Gironde,
 - le Conseil Départemental de la Charente Maritime,
 - au moins 2 représentant·e·s de l'association des maires de Gironde,
 - au moins 1 représentant·e de l'association des maires de Charente-Maritime
 - au moins 1 représentant·e d'une structure gémapienne

- On sort du collège des collectivités territoriales la Présidente et un vice-président
- Collège collectivités: 11 membres
- Collège usagers :10 membres
- Collège Etat: 6 membres
- Au total 27 membres + les 2 hors collège

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 7: Composition, fonctionnement et missions du Bureau (suite)**
 - 6 membres titulaires du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
 - 7 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics dont un membre de chaque établissement suivant
 - DDTM de la Gironde
 - DDTM de la Charente-Maritime
 - Agence de l'Eau Adour Garonne
 - DREAL
 - OFB
 - GPMB

Validation des règles de fonctionnement

- **Article 8: commissions thématiques et cellule de coordination administrative**

Il est proposé d'ajouter le texte suivant

On distingue notamment la commission « zone humide ». Celle-ci est composée à minima des membres suivants :

- de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- de la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- des DDTM de la Charente-Maritime et de la Gironde,
- de l'OFB,
- du SMIDDEST et de ses collectivités membres (Conseil Départemental de la Gironde, Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Communauté de Communes de l'Estuaire, Communauté de Communes de la Haute Saintonge). »

Il est proposé de supprimer la cellule de coordination administrative.

- **Article 10: Révision ou modification du SAGE**

Il est proposé d'ajouter les textes réglementaires extrait du Décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux

→ Texte explicitant les modalités de révision/modification du SAGE

Validation des modifications apportées aux règles de fonctionnement

VOTE

Désignations des membres du Bureau de la CLE

// Quelques rappels sur le Bureau de la CLE:

- Missions:

- **préparer les séances de la CLE**
- **donner des avis** au titre des consultations obligatoires de la CLE (dossiers de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ou au titre des ICPE)
- le Bureau est mandaté par la CLE pour prendre les délibérations à cet effet

- Fonctionnement:

- 4 à 5 réunions par an
- convocations et documents associés envoyés au moins 8 jours avant les réunions
- préparation des projets d'ordres du jour des CLE et des projets d'avis par la cellule d'animation du SAGE



Désignations des membres du Bureau de la CLE

// Proposition de composition des différents collèges

- **Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux = 13**
 - La Présidente: Pascale Got
 - au moins 1 Vice – Président·e:
 - le Conseil Départemental de Gironde: Laurent Cavaleiro
 - le Conseil Départemental de la Charente Maritime: Marie-Pierre Quentin
 - au moins 2 représentant·e·s de l'association des maires de Gironde:
 - au moins 1 représentant·e de l'association des maires de Charente-Maritime:
 - au moins 1 représentant·e d'une structure gémapienne:

Désignations des membres du Bureau de la CLE

// Proposition de composition des différents collèges

- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations = 6 membres

-
-
-
-
-
-

NB: Concernant les structures pour lesquelles le représentant n'est pas désigné nommément, dans la mesure du possible une continuité dans le suivi devra être privilégiée.

Désignations des membres du Bureau de la CLE

// Proposition de composition des différents collèges

- **Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics = 6 membres**

- 1 représentant de la DDTM de la Gironde
- 1 représentant de la DDTM de la Charente-Maritime
- 1 représentant de la DREAL
- 1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 1 représentant de l'Office Français de la Biodiversité
- 1 représentant du Grand Port Maritime de Bordeaux
- + une autre structure

NB: Concernant les structures pour lesquelles le représentant n'est pas désigné nommément, dans la mesure du possible une continuité dans le suivi devra être privilégiée.

Désignations des membres du Bureau de la CLE

+ Présidente et Un vice-Président (Monsieur Joly hors collège)

VOTE SUR LA COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Collège collectivités territoriales (11)	Collège des usagers (10)	Collège des représentants de l'Etat (6)
Louis Cavaleiro Département Gironde	Chambre de Commerce et d'Industrie	DDTM Gironde
Marie-Pierre Quentin Département Charente-Maritime	Chambre agriculture (17,33)	DDTM Charente-Maritime
Monsieur Tabone, association des maires Gironde	SEPANSO	DREAL
Madame De François, association des maires de Gironde	Collectif Estuaire	Office Français pour la Biodiversité
Monsieur Nivard ,Association des maires de Charente-Maritime	Association des pêcheurs pro 17 et 33	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Madame Colmont, syndicat Artigues Maqueline	Fédération de chasse (17,33)	Grand Port Maritime de Bordeaux
Monsieur Labrieux, CCE	Vivre avec le fleuve	
Monsieur Ghesquière, ruisseau du Gua	Fédération de pêche 33	
Monsieur Laporte, maire de Talais	UMPB	
Monsieur Feron, syndicat bassin versant centre médoc	Centre nucléaire de Production d'électricité du Blayais	
Madame Cassou-Schotte, bordeaux métropole		



PROPOSITION

Proposition de formations à destination des membres de la CLE

Au vu de l'intégration de nouveaux membres dans le collège des collectivités territoriales

Au vu d'une prochaine révision du SAGE

Il est proposé de réaliser des séances de formation à destination des membres de la CLE:

- Dossier autorisation environnementale
- Cycle de l'eau
- Zone humide
- ...

Qu'en pensez-vous



Un sondage sera envoyé aux membres de la CLE (format, contenu, durée, thèmes...) afin d'affiner ce point.



POINT SUR LA COMMISSION ZONES
HUMIDES ET ACTUALITÉS

COMMISSION THEMATIQUE ZH

// Collège des élus

Structure	Représentant
Parc Naturel Régional Médoc (33)	M. Matthieu FONMARTY
	Mme Michelle SAINTOUT
CARA (17)	M. Julien DURESSAY
Bordeaux Métropole (33)	Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
	M. Olivier ESCOTS
Communauté de Communes de la Haute Saintonge (17)	Mme Claudine MAILLET
SMBV Pointe Médoc (33)	M. Jean-Luc PIQUEMAL
Communauté de Communes de l'Estuaire (33)	M. Philippe Labrieux
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	En attente
Association des Maires de Gironde	M. Franck LAPORTE
SMBV du Gua	M. Maxime GHESQUIERE

// Collège des usagers

Structure	Représentant
Chambre agriculture de la Gironde	Le Président ou son représentant
Collectif Estuaire	Le Président ou son représentant
CNPE du Blayais	Le Directeur ou son représentant
Fédération des Chasseurs de la Gironde	Le Président ou son représentant
Association CURUMA (CPIE Médoc)	Le Président ou son représentant
Conseil Départemental des associations familiales et laïques	Le Président ou son représentant
SEPANSO	Le Président ou son représentant
Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde	Le Président ou son représentant

// Collège des représentants de l'Etat

Structure	Représentant
OFB 17/33	Le chef de service départemental ou son représentant
DDTM 33	Le Directeur ou ses représentants (2)
DDTM17	Le Directeur ou son représentant
DREAL Nouvelle Aquitaine	La Directrice ou ses représentants (2)
GPMB	Le Directeur ou son représentant
Agence de l'Eau Adour Garonne	Le Directeur ou son représentant

// Services techniques partenaires

Structure	Représentant
Bordeaux Métropole (33)	Mme Aurore De Mélo
	Mme Mathilde Leymarie
CARA (17)	Mme Clémentine GUILLAUD
CD 33	Mme Elodie BOUCHON
CD 17	Mme Lydie LE BARS
Conservatoire du Littoral	Mme Katia PERRIN
SMBV CMG	M. Sébastien SIMON
FDAAPPMA Gironde	Sophie DE LAVERGNE

COMMISSION THEMATIQUE ZH

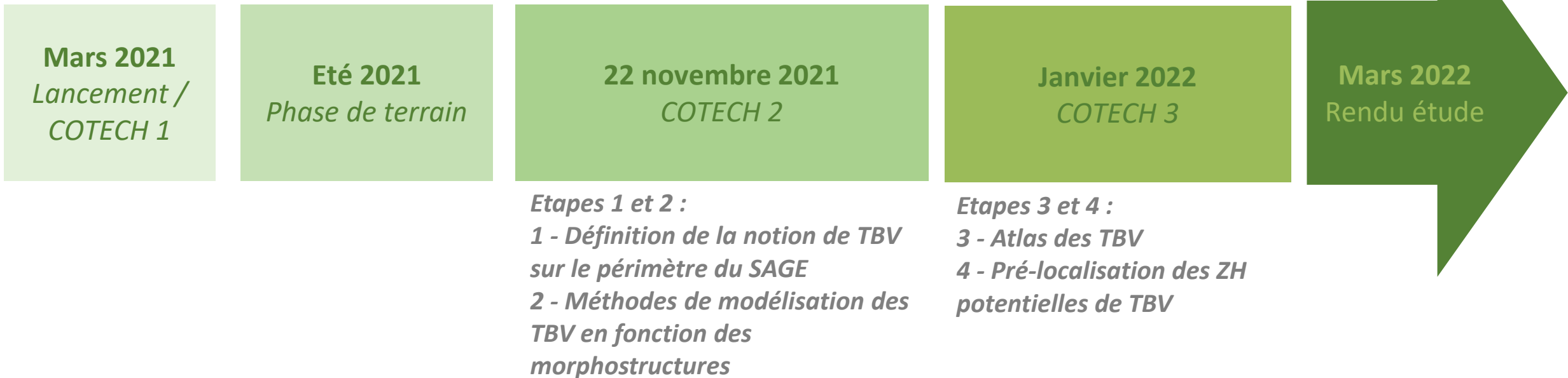
// Election du·de la président·e de la commission

- L'élection aura lieu lors de la première réunion (envisagée fin 2021), la Présidente de la CLE propose de désigner un membre,
- Il s'agit d'un membre du collège des collectivités territoriales de la CLE,
- Le·la Président·e sera, avec la chargée de mission, en charge de rendre compte en CLE des travaux de la commission (suivi de la mise en œuvre des dispositions ZH).

ETAT D'AVANCEMENT / ACTUALITES - ZH

// Etude sur les têtes de bassins versants (TBV)

- ❑ Etude proposée sur l'ensemble du périmètre du SAGE suite à l'étude de 2015-2016 sur un bassin versant test (Artigue-Maqueline)
 - ➔ Objectifs: dresser une cartographie des terrains situés en TBV sur l'ensemble du périmètre du SAGE (Dispo ZH10)
 - ➔ Etablir une pré-localisation des zones humides en TBV sur 2 territoires « test »
 - ➔ Démarche préalable à la priorisation d'actions futures pour la prise en compte des TBV à enjeux prioritaires (qualité-quantité de la ressource en eau / biodiversité)
- ❑ Prestataire retenu: groupement INSELBERG/ECOMETRUM





SIG'ESTUAIRE 2.0

Elaboration d'un outil de centralisation et de valorisation de l'information géographique dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

La mutualisation de données sur l'Estuaire : une nécessité



De nombreux acteurs utilisent et produisent de la donnée à l'échelle de l'Estuaire et des milieux associés

Les données répondent à des logiques d'échelles administratives et géographiques différentes

Les données sont propres aux missions et objectifs des acteurs de l'eau



Eventuelles redondances, pertes d'informations, perte de temps pour trouver de la donnée, etc.

Les enjeux de la mutualisation à l'échelle de l'Estuaire et des milieux associées



Le SAGE Estuaire comme une opportunité de mutualisation

Renforcer la connaissance et le partage d'informations

Disposition OA.2 du SAGE et axe 1 du PAPI :
Base de données centralisée, accessible et
pérenne

Caractériser et mesurer l'état des milieux

Le SAGE vise l'atteinte du **bon état des eaux**

**Renforcer l'action collective et la centralisation de
l'information**

Estuaire comme un lieu de coordination
entre acteurs, de mise en cohérence
d'objectifs selon des niveaux d'échelles
enchâssées : **Disposition OA 6**



L'objectif du projet

OBJECTIF

Centraliser et **valoriser** les données structurées selon les enjeux du **SAGE** et du **PAPI** permettant la mise en œuvre d'une **gestion coordonnée** et **globale** du territoire

SOLUTION

Développer un **Système d'Information Géographique** en ligne dédié à la gestion de l'eau sur l'Estuaire de la Gironde et ses milieux associées

PHASE A : Analyse collective *Début 2021 – Juin 2021*

Etape 1 – Identification des besoins ✓

Etape 2 - Maquette de la plateforme (architecture, fonctionnalités, jeu de données) ✓

Plusieurs COTECH restreints (AEAG, FMA, GPMB, SMIDDEST)

*COTECH élargi 30/06
COPIE 07/07*

PHASE B : Formalisation *Juillet – Décembre 2021*

Etape 3 – Cahier des charges ✓

Etape 4 – Charte et convention ✓

Etape 5 – Collecte des données et métadonnées

Plusieurs COTECH restreints (AEAG, FMA, GPMB, SMIDDEST)

COTECH élargi début octobre

PHASE C : Réalisation *Janvier – juin 2022*

Etape 6 – Conception du prototype

Etape 7 – Déploiement de la plateforme

- *Avancement du projet « pas à pas » : lisibilité du projet*
- *Validation de chaque étapes et phase : consolide le projet*

L'interface cartographique

L'exemple du SMEAG :

<http://smeag.ataraxie.fr/www/>

L'exemple de l'EPTB Charente :

https://carmen.carmencarto.fr/239/Programme_Re_Sources.map

Les utilisateurs de la plateforme

Mise à disposition de la plateforme à tout à chacun.
L'accès à la plateforme ne nécessite pas d'authentification / de connexion

La valorisation des données

Les requêtes :

<http://smeag.ataraxie.fr/www/>

Le renvoi vers les fiches

descriptives :

<http://adour-garonne.eaufrance.fr/coursdeau/O97-0400>

<http://adour-garonne.eaufrance.fr/data/fiche/Station?stq=05073800&panel=eco>

Métadonnées et téléchargement

<http://catalogue.adour-garonne.eaufrance.fr/catalog/srv/fre/catalog.search#/metadata/2e09f083-fe24-4e07-8356-aaee84180845>

Projet SIG'ESTUAIRE 2.0

Méthodologie adaptée
(Etapes et phases clés)

Promouvoir l'action
collective et participative
(concertation ++)

Un outil de visualisation et
valorisation de données
(Répond aux besoins et
attentes des partenaires)

Un outil au service du SAGE
et des acteurs de l'eau
(Répond aux dispositions
SAGE)

Un outil évolutif et durable
(Suivi après réalisation
pour évolution et
amélioration)

Proposition portant sur la composition du COPIL :

→ Les membres du Bureau de la CLE constitueraient le Comité de Pilotage du projet SIGESTUAIRE 2.0.

Le rôle du COPIL :

→ Le comité est garant du suivi du projet et de l'atteinte des objectifs initiaux dans des délais, ressources et démarches choisies.

Les dates clés :

PHASE A : Analyse collective

Début 2021 – Juin 2021

PHASE B : Formalisation

Juillet – Décembre 2021

PHASE C : Réalisation

Janvier – juin 2022

Fin 2021

Retour phase A
et présentation
phase B

Début 2022

Présentation du
prototype

Mi 2022

Présentation et
lancement officiel de
la plateforme

Qu'en pensez-vous





POINT DIVERS

Agenda des prochaines commissions et échéances

Comité technique Sig'estuaire
Octobre 2021

Dépôt avenant PAPI
Octobre 2021

Bureau de la CLE
Mardi 09 novembre 2021 matin

Comité de pilotage CONTROL
Automne 2021

Commission Zones Humides
Fin 2021

Commission Locale de l'Eau
Jeudi 09 Décembre 2021 après-midi

Préparation programme 2022

Éventuellement copil SIG'Estuaire

Présentation stratégie révision SAGE

Bilan année 2021

Programme 2022

Avez-vous des questions





Merci de votre attention